



7ème Congrès de la FSESP, 14-17 juin 2004, Stockholm

Fédération Syndicale Européenne des
Services Publics
45 Rue Royale
1000 Bruxelles
Tel. : 32 2 250 10 80
Fax : 32 2 250 10 99
E-mail : epsu@epsu.org
Site Web : www.epsu.org

Résolution R.1. Services Publics – La Force de l'Europe

A. Les services publics en Europe – évolution sur la période du congrès de la FSESP 2000-2004

Le rôle des services publics a considérablement évolué dans les États membres de l'Union européenne depuis la 6^{ème} assemblée générale de la FSESP, en avril 2000. Sur le plan social, les principes sur lesquels reposent les services publics ne cessent de s'éroder. Sur le plan économique, le débat s'est situé entre les contraintes budgétaires imposées aux services publics et leur contribution en tant qu'acteur économique. Toutefois, la contribution des services publics en termes économiques, par l'apport au PNB et, en particulier, la création d'emplois, a commencé à être découverte et même appréciée, à mesure qu'apparaissait l'impact négatif des projets de libéralisation de l'UE. La *déclaration de Lisbonne* comporte certains éléments positifs qui décrivent cette évolution: «*Les ressources humaines sont le principal atout de l'Europe et devraient être au centre des politiques de l'Union. L'investissement dans les ressources humaines et la mise en place d'un Etat-providence actif et dynamique revêtiront une importance capitale pour la place de l'Europe dans l'économie de la connaissance ...*»_(conclusions de la présidence de l'UE, Conseil européen de Lisbonne, 23-24/03/00, p6, para 24)». Cependant, la déclaration indiquait clairement que la méthode préconisée pour assurer l'augmentation de l'employabilité et de la croissance économique passait par le développement des méthodes du marché intérieur : «*Il importe de mener rapidement les travaux nécessaires pour achever le marché intérieur dans certains secteurs et pour améliorer les résultats insuffisants (sic) dans d'autres afin de préserver les intérêts des entreprises et des consommateurs*» (Conseil européen de Lisbonne p.4 para 16). La déclaration indiquait également que la responsabilité principale concernant la définition des objectifs reposerait essentiellement sur le secteur privé et sur des partenariats entre les secteurs public et privé. Il a été affirmé au Conseil européen de mars 2000 que loin de s'exclure mutuellement, les performances économiques et la cohésion sociale se renforçaient mutuellement. Sur le modèle de fourniture de services publics proposé, la déclaration de Lisbonne a également affirmé que la nature de ces deux aspects se renforçant mutuellement serait testée. Pour assurer ce lien, la FSESP doit souligner énergiquement que les services publics se situent à la jonction de cette relation entre la performance économique et la cohésion sociale.

La résolution sur les services publics pour les citoyens d'Europe, adoptée par la 6^{ème} assemblée générale de la FSESP, a été appliquée avec un certain succès. En tant que participant principal à la campagne sur les services publics pour les citoyens en Europe, la FSESP a organisé deux grandes conférences sur les services publics au cours desquelles la relation entre l'Union européenne et les services publics a été examinée. Le concept de services d'intérêt général a été au centre des débats sur le type d'Union européenne le plus adapté aux besoins de ses citoyens. Toutefois, l'objectif qui consistait à obtenir l'*adoption d'un Livre vert et blanc sur les services publics* par la Commission européenne s'est compliqué en raison des débats sur le projet de Traité constitutionnel. En particulier, il s'est avéré difficile de discerner les avantages d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général. La FSESP a entamé le processus de diffusion d'une évaluation de chaque présidence européenne au regard du service public. Bien qu'une *plate-forme européenne*

des services publics n'ait pas été formellement instaurée, des alliances plus étroites ont été scellées avec la société civile aux niveaux horizontal et sectoriel. La FSESP a joué un rôle majeur lors du Forum européen de l'énergie et des transports et du Forum européen sur la politique de santé. Au niveau horizontal, le groupe de travail sur les marchés publics a cimenté le lien entre les programmes de travail sur le social et l'environnement.

En résumé, le climat politique de la période précédant le congrès n'a pas facilité la tâche de la FSESP dans sa recherche de soutiens auprès des décideurs de l'UE. Des événements essentiels tels que le *Traité de Nice*, la *Convention sur l'avenir de l'Europe* et la *Conférence intergouvernementale (GIC)* ont soulevé de nouveaux défis. Le débat sur l'inclusion de la *Charte des droits fondamentaux* dans le corps du traité de l'UE revêt une importance particulière pour les services publics, en particulier en ce qui concerne la section sur la solidarité (chapitre IV articles 27-38). Cette section fait référence à la sécurité sociale et à l'aide sociale, aux soins de santé ainsi qu'à l'accès aux services d'intérêt économique général. Bien que ces articles reconnaissent les principes fondateurs des services publics, le débat continue concernant la possibilité d'application légale des dispositions. Travaillant en coordination étroite avec la Confédération européenne des syndicats, la FSESP a voulu s'assurer que les revendications concernant le service public constituent la pierre angulaire de la position des syndicats. Cette période de législation intense a permis à la FSESP de réitérer avec force son appel en faveur d'une reconnaissance de la valeur positive des services publics dans le traité de l'UE. La décision d'élargir l'UE exige de plus en plus de s'assurer que ces initiatives comportent une dimension sociale forte.

Les événements marquants survenus depuis le dernier Congrès furent les Forums sociaux européens de Florence (2002) et Paris (2003). La FSESP s'impliquera dans les FSE sur la base de ses programmes et priorités propres. Les événements survenus durant la période inter- congrès 2000-2004 mettent en lumière le rythme et l'importance des changements intervenus à l'échelle européenne ayant un impact sur les services publics en Europe ainsi que la nécessité pour la FSESP de jouer un rôle central, soulignant l'importance de services publics forts.

B. Les défis qui se posent aux services publics et à la FSESP

Financement des services publics – exposé social et économique

L'introduction de l'euro s'est accompagnée d'une réaffirmation des critères énoncés dans le Pacte de croissance et de stabilité. L'application stricte de contraintes budgétaires aux dépenses publiques est devenue l'orthodoxie économique. Pour renverser cette tendance, la FSESP doit s'assurer que l'accent soit davantage placé sur le concept *d'investissement social intelligent*. En d'autres termes, il faut profiter de chaque étape de l'intégration européenne pour introduire des solutions sociales inventives et de renforcer le modèle social européen, plutôt que d'y voir un moyen de renforcer la libéralisation. Dans le contexte de l'UE élargie, la FSESP doit insister sur l'importance du concept selon lequel une base sociale solide est fondamentale pour une croissance économique à long terme.

Au niveau européen, il importe de clarifier les messages politiquement ambigus associés au Pacte de croissance et de stabilité. Il convient de se pencher sur le déséquilibre existant entre les messages incitant les États membres à assainir les finances publiques, d'une part, et l'insistance, nettement plus rare, sur la nécessité de consentir un investissement social raisonnable, d'autre part. En termes purement économiques, l'évaluation du Pacte doit se fonder sur une croissance économique stratégique, durable et à long terme, en tant que critère d'évaluation de *fond* de la santé économique de l'UE.

Amélioration de l'image des services publics comme option de carrière attrayante.

L'évolution démographique conduira à une hausse de la demande de services publics ainsi qu'à une augmentation de la concurrence en matière de recrutement. Outre les difficultés de recrutement du secteur public, la diminution de la main-d'œuvre accentuera la pression sur le financement du secteur public et entraînera par conséquent des demandes sur le plan de l'augmentation de la productivité et de l'efficacité. Malgré la progression du chômage, certaines parties du secteur public connaissent déjà des problèmes de recrutement.

Les prestataires de services publics, agissant dans leur rôle d'employeurs, doivent donc s'efforcer d'améliorer les conditions des agents publics en matière de développement des compétences, de santé et de sécurité, de salaires et de garantie d'emploi. La rémunération de tous les travailleurs du service public devrait être en rapport avec leurs compétences et leurs responsabilités. Les cadres ne peuvent faire exception à cette règle, que ce soit à la baisse ou à la hausse.

- Premièrement, parce que des conditions de travail attrayantes permettront d'attirer et de retenir les salariés.
- Deuxièmement, parce qu'un rattrapage des niveaux de salaires des agents des services publics est indispensable dans la plupart des pays. C'est une condition nécessaire à l'attractivité de ces emplois.
- Troisièmement, le développement des compétences des salariés est la clé de la fourniture en permanence de services de qualité aux citoyens.
- Quatrièmement, parce que le bon fonctionnement des services publics, leur efficacité, nécessitent des garanties d'emploi élevées permettant d'assurer la neutralité et la probité des salariés dans l'intérêt général.

Le débat sur l'offre de services publics – le défi de la privatisation et de la marchandisation

Plutôt que de considérer l'État comme un simple « facilitateur » dans la fourniture de services publics, la FSESP doit rigoureusement promouvoir le rôle d'un État responsable du FINANCEMENT et de L'OFFRE de services publics. La tendance à vouloir appliquer sans discernement les critères de gestion et d'évaluation du secteur privé au service public, l'à priori idéologique d'un secteur privé forcément plus performant que le secteur public ont gagné du terrain sur le plan politique. La FSESP est consciente que ce raisonnement débouche de fait sur l'introduction de mécanismes de libéralisation. Cette façon de voir trouve sa justification dans l'absence de critères rigoureux, en particulier au niveau européen, permettant d'évaluer l'efficacité financière du secteur privé par rapport au secteur public. En fait, dans la situation actuelle, c'est une affirmation dogmatique non fondée qui tient lieu d'évaluation. Face à cette tendance lourde, la FSESP doit formuler une stratégie efficace permettant de contrer ces arguments dogmatiques. Si le marché et la concurrence devaient s'imposer comme "une fin en soi", même les services publics à caractère vital – tels que la sécurité d'accès à l'eau potable, à la santé, l'alimentation, la culture, l'éducation et les services sociaux - risquent d'être soustraits à la mission de base impérieuse du service public.

Le Livre vert de la Commission européenne sur les marchés publics et les partenariats public-privé (PPP) illustre, jusque dans son titre, la prédominance du dogmatisme existant selon lequel «le privé est ce qu'il y a de mieux». La FSESP s'est prononcée vigoureusement en faveur de l'évaluation parallèle d'exemples de *partenariats public-public (PUP)*, selon des critères identiques. Avec l'aide du PSIRU, la FSESP a rassemblé des preuves significatives illustrant les avantages des PUP dans la recherche de l'équilibre entre le coût et l'efficacité sociale d'un service public. La FSESP est d'avis que toute combinaison entre marchés publics et PPP subit forcément des distorsions. À défaut d'équilibre résultant d'une évaluation neutre du rôle du secteur public, l'exercice ne peut qu'étendre l'influence du marché intérieur et du droit de la concurrence, au détriment du volet social et des droits fondamentaux.

Maintien de la qualité des services publics et Qualité par la transparence

La FSESP reconnaît que pour maintenir leur rôle central dans la promotion d'un modèle social européen, les services publics doivent continuer à évoluer et s'adapter. La FSESP s'engage à assurer le maintien de l'équilibre entre *qualité, accessibilité et viabilité financière* des services publics. La FSESP s'engage à coordonner son action avec l'Internationale des services publics (ISP) sur la campagne pour des *services publics de qualité*, adoptée au congrès mondial de l'ISP à Ottawa.

Le rôle des services publics est de répondre aux besoins des citoyens. Pour cela, il est primordial de considérer que les usagers et les salariés participent à l'élaboration des contenus des missions de service public ainsi qu'aux décisions et au contrôle de leur mise en œuvre concrète.

La FSESP s'engage à veiller à ce que tout processus de «modernisation» des services publics soit mené dans un souci de totale transparence. La FSESP veille à ce que le processus de modernisation reconnaisse explicitement le rôle sociétal positif des services publics. Les systèmes de relations du travail et de négociation collective doivent être propices au développement de la qualité. Ses éléments moteurs sont la participation du personnel et le perfectionnement des compétences stratégiques. Le développement de la qualité ne doit pas être l'affaire de la direction seule, il doit concerner l'ensemble du personnel.

Les organisations affiliées à la FSESP s'engagent à veiller à ce que les agents de la fonction publique aient une réelle influence sur l'évolution de leur travail et de leur lieu de travail. A une époque de grands changements, cette influence est cruciale. Elle est, pour le travailleur, la clé du développement de ses compétences et, par voie de conséquence, la garantie de son employabilité. Idéalement, elle devrait se traduire par un meilleur degré de satisfaction des citoyens et des entreprises vis-à-vis des services publics.

Imposition de limites claires au processus OMC-AGCS

Le rôle des services publics et la capacité de fournir des services de qualité a été compromis par la tendance à l'ouverture des services publics à la concurrence.

En tant que négociateur pour l'UE, la Commission européenne a formulé un ordre du jour favorable à la libéralisation du commerce mondial. La FSESP demande à la Commission européenne de reconnaître les limites de son mandat de négociation. Actuellement, la Commission exploite l'application large de la loi sur la concurrence concernant des aspects des services publics considérés comme relevant de la responsabilité des États membres. Cette application de la politique de la concurrence permet ensuite de justifier une compétence partagée. Les secteurs de l'éducation, des services sociaux, de la santé et de la culture ont tous été menacés d'une inclusion en tant que secteur ouvert. Il convient d'affirmer clairement l'exclusion des secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture, des services sociaux et de l'eau de toute obligation commerciale. La politique commerciale de l'Union européenne ne cesse d'accroître le rôle des entreprises privées au niveau des services de distribution d'eau et des soins de santé. La FSESP s'engage à assurer une étroite coordination avec l'ISP, l'OIT et les réseaux internationaux afin de veiller à ce que la position de négociation de la Commission soit conforme aux normes attendues du modèle social européen.

C. Recommandations pour la protection et la promotion des services publics

Il a été décidé, à l'assemblée générale de 2000, de prendre des mesures spécifiques pour assurer la dimension des services publics dans le processus d'élargissement. Il apparaît à l'évidence que l'UE privilégie les critères économiques aux critères sociaux de l'acquis communautaire. La FSESP veille à ce que les nouveaux adhérents soient perçus comme des membres à part entière de l'UE, ayant le droit de bénéficier de services publics du plus haut niveau de qualité possible (voir résolution séparée sur une UE élargie).

La FSESP s'engage résolument en faveur de l'inclusion des services publics au cœur du Traité sur l'UE. Elle continuera à plaider en faveur d'un modèle social européen fondé sur des services publics fiables, forts, gérés et financés par l'État et/ou les collectivités locales. La FSESP s'engage à promouvoir le concept d'investissement social intelligent au niveau de l'Union européenne. La FSESP s'efforce de tirer les enseignements des campagnes nationales en matière de promotion du service public et, dans la mesure du possible, d'adopter des tactiques similaires au niveau européen.

La FSESP réitère qu'une taxation saine et équitable est essentielle au maintien de l'équilibre socio-économique (déclaration de politique de l'assemblée générale de la FSESP: Charte fiscale européenne 2000) et renouvelle son appel en faveur d'une taxe sur les opérations financières spéculatives à court terme. La FSESP en appelle à une fiscalité des entreprises réaliste dans l'ensemble de l'Union européenne qui fasse que la contribution des entreprises à la société soit proportionnelle à leurs richesses.

La FSESP en appelle à la reconnaissance des services d'intérêt général en tant que pilier du modèle social européen, assurant aux citoyens et aux communautés leurs droits fondamentaux, en tant que partie intégrante de la cohésion économique, territoriale et sociale. La FSESP s'engage à faire campagne afin de veiller à une reconnaissance plus large des partenariats public-public (PUP) comme alternative aux partenariats public-privé (PPP). La FSESP examinera les options légales existantes qui permettraient d'imposer des limites à la portée des réglementations du marché intérieur en rétablissant ainsi le nécessaire équilibre entre droit de la concurrence et droits fondamentaux et si la Commission européenne est restée neutre par rapport au concept de propriété.

La FSESP demande que la politique commerciale extérieure de l'UE reflète les principes sur lesquels se fondent les services d'intérêt général. La FSESP exhorte donc la Commission européenne à faire en sorte que son mandat de négociation auprès de l'OMC-AGCS soit également basé sur les principes du modèle social européen.

Une action sera engagée afin de rechercher des coopérations avec des organisations défendant des analyses identiques et des actions sur des objectifs communs. De plus en plus de personnes considèrent les services publics comme une alternative à la vision marchande prédominante du monde. Il s'agit là d'une considération stratégique importante pour la FSESP.

Section concernant les services sociaux et de santé

Le Comité permanent sur les services sociaux et de santé de la Fédération syndicale européenne des services publics, se basant sur la résolution sur le service public, s'engage à proposer des actions pour la période 2004-2008, dans les domaines suivants:

Dans l'**Europe élargie**, la FSESP plaidera en faveur du maintien des principes du modèle social européen dans le contexte de l'administration des soins de santé et de la politique sociale. La FSESP compte en particulier veiller à ce que, dans les secteurs des soins de santé et des services sociaux d'une Union européenne élargie, la solidarité, l'universalité et l'équité soient considérées comme des principes fondamentaux. Elle s'efforcera de garantir que les syndicats affiliés non européens disposent des moyens nécessaires pour œuvrer à la mise en application de ces principes dans leurs pays.

La FSESP s'engage à **combattre les tentatives de libéralisation** des secteurs des services sociaux et de santé en Europe. La FSESP a constaté les tentatives d'élargissement de l'application du droit du marché intérieur au secteur social et de santé en Europe et ce, sans considération pour l'obligation sociétale fondamentale qui incombe à ce secteur vis-à-vis de l'ensemble des citoyens européens. Le rôle joué par la Cour européenne de Justice pour faciliter ces tentatives illustre le vide politique existant concernant la protection de la santé au niveau européen. La FSESP s'engage à veiller à ce que la politique européenne reflète la catégorisation des «services sociaux et de santé en tant que services d'intérêt général». Elle s'engage également à veiller à ce que le concept d'**investissement social éclairé** soit appliqué au domaine de la santé.

La FSESP s'engage à coordonner son action avec celle de l'Internationale des Services Publics (ISP) afin de veiller à ce que la campagne sur les **services publics de qualité** accorde une attention particulière aux services sociaux et de santé. L'accent sera mis sur le lien entre la qualité des conditions de travail du personnel et la qualité des soins administrés aux patients/clients. Pour faire en sorte que le concept de santé en tant que droit de l'homme s'applique le plus largement possible, l'accent sera mis sur la possibilité pour le personnel des services sociaux et de santé de contribuer activement, par le biais de partenariats au travail et du dialogue social, à l'instauration de conditions de travail appropriées acceptables.

La FSESP constate que la **Charte des droits fondamentaux de l'UE** est incluse dans le corps du Traité constitutionnel européen. La FSESP s'engage à veiller à ce que l'**article 35** relatif aux «**soins de santé**» soit respecté. Elle s'engage notamment à s'assurer que le «niveau élevé de la protection de la santé humaine» soit convenablement reflété dans toutes les politiques européennes.

Au vu des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les secteurs des services sociaux et de santé en termes de recrutement et de rétention du personnel, la FSESP s'engage à faire pression pour obtenir des normes proportionnelles garantissant que ces **secteurs soient considérés comme des domaines attractifs pour une carrière professionnelle**.

L'accent sera mis sur les pratiques optimales dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie, du perfectionnement individuel et sur des conditions de santé et de sécurité agréables.

La FSESP s'engage à collaborer avec l'ISP pour s'assurer que les soins de santé et les services sociaux ne soient pas soumis à l'Organisation mondiale du commerce ou à l'Accord général sur le commerce des services (OMC-AGCS). Elle prônera en particulier un renforcement de la solidarité en tant qu'objectif politique de l'offre d'assurance-maladie.

En tant que participante à la campagne visant à assurer que les services sociaux et de santé ne soient pas soumis à une commercialisation internationale, la FSESP s'engage à renforcer les liens qu'elle entretient avec les organisations qui partagent une vision progressiste semblable.

Section concernant l'administration nationale et européenne

La coopération suivie entre les Directeurs généraux et les Ministres de la fonction publique de l'Union européenne, qui se tient sous les auspices de la Commission européenne, a pris des proportions considérables. Elle donne lieu à des analyses comparatives et des recommandations politiques dans des domaines fondamentaux tels que les ressources humaines, les barèmes salariaux, la mobilité, la formation, la performance du secteur public et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (cybergouvernement). Tout cela se fait, le plus souvent, sans prendre l'avis des organisations syndicales. D'autre part, les salariés de la fonction publique font l'objet de pressions pour qu'ils améliorent la qualité du service et intègrent la dimension européenne malgré moins de moyens. L'intégration politique, sociale et économique européenne est largement tributaire d'une coopération administrative accrue qui s'avère d'autant plus nécessaire dans une Union européenne de 25 Etats membres. Il s'agit maintenant renforcer une position syndicale coordonnée au niveau européen pour réclamer que les travailleurs de l'administration soient dotés des moyens adéquats pour répondre à l'attente des citoyens d'une manière équitable, efficace et responsable. Deux objectifs indissociables seront à la base de l'action du Comité permanent de la FSESP sur l'Administration nationale et européenne pour la prochaine période du Congrès :

Instaurer un Comité de dialogue social sectoriel

- Le Comité va multiplier les démarches afin d'obtenir la mise en place d'un dialogue social autonome, vigoureux et représentatif dans le secteur des administrations nationales de l'Union européenne en vue d'établir des normes sociales et d'améliorer la qualité et la fourniture des services à travers la participation des salariés et des usagers à l'échelon national et européen ;
- Cela suppose de résoudre la question de la représentativité syndicale tout en convainquant les employeurs de la nécessité de s'organiser au niveau européen;
- Le Comité va se doter d'un agenda pour le dialogue social, notamment sur les thèmes des conditions de travail, du cybergouvernement et de la mobilité. Le programme de travail commun interprofessionnel des partenaires sociaux pour 2003-2005 constitue une bonne base de départ;
- Le Comité continuera d'exercer une influence sur la coopération informelle européenne entre les Directeurs généraux de l'administration publique s'agissant des sujets pertinents pour les salariés de la fonction publique et de contrôler la bonne mise en oeuvre des conventions collectives intersectorielles européennes dans son secteur (ex. : télétravail, apprentissage tout au long de la vie, emploi contractuel à temps partiel et à durée déterminée).

Affirmer une position syndicale européenne dans le secteur étatique

- Le Comité continuera de revendiquer le maintien des administrations nationales dans le domaine public par le biais de campagnes et la définition d'indicateurs communs quant à ce qui fait du secteur public un bon fournisseur de services efficaces aux citoyens et aux entreprises;
- Le Comité continuera de mettre en avant l'administration publique en tant que source majeure de création d'emplois;
- L'incidence de la rigueur budgétaire sur la qualité et le volume de l'emploi dans le secteur public et sur les exigences de qualité des services publics feront l'objet de recherches supplémentaires et des réponses alternatives devront être élaborées en fonction;
- Le Comité coordonnera les actions et stratégies européennes dans les domaines des droits syndicaux et de la négociation collective, notamment les droits à l'information et à la consultation, les salaires, les pensions, l'égalité entre les sexes et la durée du travail, ainsi qu'en matière d'éthique dans le secteur public, y compris accessibilité des administrations et statut des agents publics;
- Dans la perspective de l'eupéanisation des politiques d'immigration, de défense et de sécurité, le Comité se devra d'arrêter des positions sur ces deux matières.

Section concernant l'administration locale et régionale

Les politiques de l'Union européenne portant sur des domaines tels que les finances publiques, les services d'intérêt général, les marchés publics et les partenariats entre le public et le privé ont une incidence continue sur l'administration locale et régionale. Les politiques sociales de l'Union européenne telles que les directives pour l'emploi fixent des paramètres applicables aux municipalités et autres collectivités territoriales en leur qualité d'employeurs. Les politiques de l'Union européenne ont des conséquences pour des catégories spécifiques de travailleurs de l'administration locale et régionale telles que les pompiers, par le biais de directives sur la sécurité-incendie, par exemple.

Le Comité permanent sur l'administration locale et régionale s'est donné les priorités suivantes :

1. Poursuivre son projet dans un esprit critique en recherchant les implications des partenariats entre le public et le privé dans l'administration locale et régionale, notamment par l'organisation de séminaires de travail pour chercheurs syndicaux. Ce projet doit permettre d'influencer et de contrecarrer les grandes politiques européennes promouvant les partenariats entre le public et le privé.
2. Promouvoir l'autonomie et la démocratie locales et s'opposer aux mesures qui diminuent la capacité des travailleurs et de leurs communautés à choisir leur mode opératoire, et notamment à assurer le service par le truchement d'entreprises publiques. Des référendums locaux ont permis de maintenir des services publics dans le secteur public. La FSESP doit venir en aide aux organisations affiliées en leur fournissant des moyens d'action, en définissant des tactiques de campagne, en leur fournissant du matériel de campagne et en les illustrant par des exemples. La FSESP continue de dénoncer l'impact de l'AGCS sur les communautés locales.
3. Développer un dialogue social dans le secteur de l'administration locale et régionale au niveau européen. Etabli il y a peu, le Comité sur le dialogue social dans l'administration locale et régionale doit renforcer la capacité des partenaires sociaux à donner forme aux futurs développements dans l'administration locale et régionale et à articuler les niveaux européen, national, régional et local du dialogue social. Le Comité sectoriel doit en particulier :
 - Promouvoir des services publics locaux et régionaux de qualité offrant des perspectives d'emploi attirantes et reposant sur des valeurs comme la démocratie, la solidarité et l'éthique des services publics ;
 - Soutenir la dimension locale et régionale de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) en vue d'encourager l'emploi et l'élaboration de pratiques de travail flexibles et modernes adaptées aux besoins des employeurs et des travailleurs des services publics ;
 - Organiser des activités visant à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs au sein de l'administration locale et régionale dans les nouveaux Etats membres ;
 - Compléter les travaux des partenaires sociaux intersectoriels si nécessaire ;
 - Réagir aux initiatives de la Commission européenne dans les politiques sociales et/ou pour l'emploi ou autres ayant des conséquences pour le secteur de l'administration locale et régionale en matière sociale et d'emploi, y compris les politiques de marché intérieur et régionales.
4. Renforcer sa capacité à articuler le dialogue social au niveau européen et les négociations collectives par le biais de stratégies syndicales coordonnées, y compris dans le domaine des droits syndicaux (par exemple, en encourageant les actions de solidarité)

Section concernant les entreprises de service public

La libéralisation des entreprises de service public se poursuit, souvent accompagnée de privatisations. A dater du 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs *d'électricité et de gaz* pourront choisir leur fournisseur. Les discussions visant à pousser la libéralisation des services de l'eau ont commencé aux niveaux national, européen et mondial dans le cadre de l'AGCS. La part du secteur public dans *le traitement des déchets* ne cesse de décliner. Beaucoup de membres de la FSESP travaillent dans le secteur privé. Des travailleurs d'entreprises publiques et privées ont les mêmes employeurs européens, souvent implantés dans le monde entier. Quel que soit le service public, les politiques européennes en la matière ont une incidence sur les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Dans ces conditions, la FSESP a arrêté ses priorités :

Libéralisation. La FSESP continuera à suivre d'un œil critique la *libéralisation de l'énergie*, en pointant du doigt les conséquences négatives attendues pour l'emploi, les salaires et les conditions, les consommateurs, les obligations de service public, l'environnement et l'imputabilité démocratique. La FSESP va intensifier ses travaux sur la réglementation démocratique en recherchant des alliances avec des associations de consommateurs, des groupements de lutte contre la pauvreté, des mouvements écologistes et des municipalités.

La FSESP s'opposera aux tentatives européennes de libéralisation du *secteur des services de l'eau*. Contrairement aux normes de qualité de l'eau, qui sont un problème européen puisqu'il s'agit d'assurer à tous les citoyens européens une eau de grande qualité, la création d'un marché intérieur des services liés à l'eau n'est pas une compétence européenne et la nécessité de prendre des mesures à l'échelon européen n'est pas démontrée.

La FSESP soulignera la nécessité d'une *stratégie européenne de la gestion des déchets* reposant sur les principes régissant les services publics.

Développement du dialogue social et de l'action transnationale. La FSESP a pour objet la protection de l'emploi, des salaires et des conditions. Le dialogue social est un moyen d'y parvenir, par la mise en place de comités de dialogue social sectoriel dans les divers domaines de service public. Un autre consiste à renforcer la coordination et l'action collective sur des matières et revendications communes, vis-à-vis des employeurs communs en particulier. La FSESP fera campagne pour que les employeurs se conforment à ses normes sociales pour l'industrie du gaz et de l'électricité. Le Comité permanent continuera de suivre l'évolution de la situation relative aux comités d'entreprise européens du secteur.

Développement durable. La concrétisation d'une croissance et d'un développement durables est une préoccupation majeure dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets. Elle est en rapport avec la responsabilité sociale de l'entreprise, la création d'emplois et l'hygiène et la sécurité de l'environnement pour les générations présentes et futures . Le Comité permanent va étudier les moyens dont il dispose pour aider à mettre l'Europe sur la voie du développement durable.

Adoptée par le Congrès